



Syndicat des Vins AOC Limoux – 23 Bis, Avenue Fabre d'Eglantine - 11300 Limoux  
Tél : 04 68 31 12 83 - e-mail : syndicat@limoux-aoc.com

Madame la Déléguée Territoriale  
Catherine RICHER  
INAO  
La Jasse de Maurin  
34 970 LATTES

Limoux, le 15 juillet 2019

Madame la Déléguée Territoriale,

Le Comité de pilotage de l'expérimentation Machine à vendanger sur AOC Limoux Blanquette de Limoux s'est tenu le 4 juillet, en présence de Monsieur Paul VAILHE, représentant INAO sur ce dossier.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu des essais menés conformément au protocole. Il est à noter que pour cette deuxième campagne, les parcelles ont été remplacées en raison de l'épisode de grêle intervenu le 3 juillet 2018. Sauf cette particularité, l'essai s'est déroulé de façon satisfaisante, avec des conditions de ramassage optimales, tant au niveau de la météo qu'au niveau technique.

Lors de ce Comité de pilotage, nous avons également présenté les éléments suivants en réponse aux questions du Comité National, questions reprises dans votre courrier du 29 août 2018.

### **1/ Evaluation des superficies mécanisables et non-mécanisables au regard du mode de conduite et de la configuration géographique.**

Sur le point du mode de conduite, voici les éléments que nous pouvons vous apporter : la superficie de vignes en cépage MAUZAC en zone d'appellation est de 876,4910 ha.

Sur cette surface, les jeunes vignes de moins de 10 ans représentent 296,4725 ha. Sur les 10 dernières années, le mode de conduite en gobelet se fait très rare en raison de la complexité de son suivi. En conséquence, sur les 296,4725 ha, seuls 40 hectares sont conduits en gobelets et donc non mécanisables.

Pour ce qui est des vignes plus anciennes, les gobelets sont plus fréquents : sur 580,0182 ha, on en compte près de 250 ha.

En conséquence, à ce jour, sur 876,4910 ha 583,8336 sont potentiellement mécanisables.

Concernant l'incidence de la configuration géographique, celle-ci n'est pas significative en raison du cépage. Les hauts de coteaux sont souvent privilégiés pour implanter Chardonnay et Chenin, voire Pinot noir. Sur les 583,8336 ha vus précédemment, l'incidence peut être évaluée à la marge, et nous pouvons raisonnablement estimer que 450 hectares sont mécanisables.



Syndicat des Vins AOC Limoux – 23 Bis, Avenue Fabre d'Eglantine - 11300 Limoux  
Tél : 04 68 31 12 83 - e-mail : syndicat@limoux-aoc.com

Pour ce qui est des cépages accessoires Chardonnay et Chenin, puisqu'ils ne peuvent pas représenter plus de 10 % de l'encépagement de l'AOC Limoux Blanquette de Limoux, les superficies nécessaires pour les assemblages souhaités sont largement couvertes par des parcelles répondant à la mécanisation tant par leur mode de taille que par leur situation géographique.

## **2/ Etude économique afin d'identifier les freins à une éventuelle mise en application et les gains potentiels.**

Comme rappelé dans les données économiques du protocole (actualisé en 2019) :

Coût à l'hectare d'une vendange mécanique : 450 Euros

Coût à l'hectare d'une vendange manuelle : 1250 Euros.

Le coût hectare de la vendange mécanique comprend l'amortissement de la Machine à vendanger avec trieur et de la benne de réception, le coût horaire du conducteur.

Le coût hectare de la vendange manuelle comprend le coût de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation du travail.

Au niveau de la machine à vendanger, le premier frein qui pourrait être celui de l'investissement ou de l'amortissement doit être écarté. En effet, étant un vignoble mixte, le vignoble de Limoux est déjà équipé d'un parc de machines à vendanger suffisant et l'offre est rationalisée par l'existence de prestataires ou d'achat par CUMA.

Concernant l'âge du parc de machines à vendanger, il n'est pas très élevé justement par l'organisation et la rationalisation de travail existant (CUMA ou prestataires) permettant un renouvellement avec une part importante de machines avec égreneur (qui serait exigés dans le cadre d'une vendange mécanique pour l'AOC Limoux Blanquette de Limoux).

Toujours en raison de la mixité du vignoble, les caves sont équipées pour recevoir de la vendange mécanique, la réception ne serait donc pas un frein ou un poste d'investissement nécessaire.

Concernant la vendange manuelle, si son coût est plus élevé, le principal frein n'est pas seulement économique mais social car la main d'œuvre est très difficile à trouver. Les vendanges manuelles sont étalées sur plusieurs semaines selon le cépage et nécessitent une organisation au jour le jour délicate pour les vignerons employant des personnes pour ces travaux.

Au niveau économique, en plus d'un coût plus élevé, un logement aux normes doit être pris en compte pour la main d'œuvre venant d'ailleurs.

Les gains de mise en œuvre de la mécanisation découlent de ce qui vient d'être présenté : par une optimisation des temps d'intervention, la mécanisation permettrait de contraindre les coûts de main d'œuvre (puisque moins de jour de carence) tout en ayant un impact positif sur la qualité de la vendange puisque vendangée de façon plus ciblée et avec un temps d'attente dans la vigne plus court (d'où des possibilités de régulation de température par le temps d'attente raccourci ou des vendanges nocturnes).



Syndicat des Vins AOC Limoux – 23 Bis, Avenue Fabre d'Eglantine - 11300 Limoux  
Tél : 04 68 31 12 83 - e-mail : syndicat@limoux-aoc.com

**3/ Sollicitation de l'expérimentateur pour préciser le rôle de chacun des 2 sites de Sieur d'Arques.**

Le Syndicat des Vins AOC Limoux a transféré le courrier du 29 août 2018 à Sieur d'Arques qui a apporté la réponse dans un courrier du ..., vu en comité de pilotage le 4 juillet 2019.

Espérant avoir répondu aux attentes du Comité National, je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et,

Je vous prie d'agréer, Madame la Déléguée territoriale, mes sincères salutations.

Le Président de l'ODG Limoux,  
Jean FAU

PJ : - Présentation du Bilan de l'année 2  
- Courrier de Sieur d'Arques

Copie à DIRECCTE - QUALISUD